



Succession litige avec Concubin

Par **Gelatina**, le **21/09/2019** à **22:14**

Bonjour notre papa est décédé brutalement en mai. Il vivait en concubinage à la réunion loin de nous qui sommes deux filles en métropoles. Nous avons pris un notaire. Le véhicule était à son nom. Nous avons autorisé sa concubine à s'en servir ne attendant de régler la succession. Le notaire a établi le prix à 4000 euros. Nous ne avons informé sa concubine mais soit disant elle est tombée des nues... Comment cela se passe si elle ne veut pas payer sachant que nous sommes loin.

Cette même dame a utilisé le compte de notre père et a émis des chèques pour payer une véranda qu'il a payé dans la maison ou il vivait mais qui lui appartenait à elle. Plus de 2000 euros. Est ce légal ? Était ce vraiment à lui de le régler ? Avez telle le droit de faire ces chèques...

Puis, étant loin, nous n'avons pas eu acces aux effets personnels ni meu les et autres qui appartenait à notre père iu qui avait été acheté par lui même de son vivant. Il vivait chez elle mais depuis 20 ans il avait acheté de nombreuses choses... Qu'elle est la procédure sachant que nous ne sommes pas sur place...

Merci désolée pour toutes ses questions.

Par **youris**, le **24/09/2019** à **15:33**

bonjour,

votre père avait le droit de faire ce qu'il voulait de son argent, et comme en matière de meuble possession vaut titre, il vous sera difficile de récupérer des meubles achetés par votre père (il vous faudra les factures).

si la concubine a émis des chèques, c'est que soit elle avait la procuration, soit c'est votre père qui a signé les chèques donc difficile de contester ces dépenses.

si votre père n'avait pas de biens immobiliers, le notaire n'est pas obligatoire.

salutations